

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-002-13939/23/BM**

**■ Approbation d'une convention de partenariat pour les Rencontres Méditerranéennes et la visite du Chef de l'Etat Vatican  
64286**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les rencontres méditerranéennes auront lieu du 17 septembre au 24 septembre 2023 à Marseille. Ces rencontres ont été initiées en 2020 à Bari et elles se sont poursuivies à Florence en 2022. Elles connaîtront une troisième étape à Marseille en 2023.

Elles s'inscrivent dans un processus de réflexion autour de la mer Méditerranée où se rejoint trois continents autour des cinq rives de l'Afrique du Nord, du Proche Orient, de la mer Noire et la mer Egée, des Balkans et de l'Europe latine. C'est un moment d'échanges et de rencontres sur les défis du pourtour méditerranéen.

Cet évènement se décline notamment autour d'un festival de jeunes qui inclura l'organisation de session des jeunes et d'un "village" sur l'esplanade de la Major.

La session des jeunes est un moment d'échanges autour de thématiques diverses telles que l'accompagnement des situations de grande pauvreté, l'urgence écologique, l'accueil des personnes migrantes et les conflits que connaît le pourtour méditerranéen. En 2022, des maires d'une soixante de villes méditerranéennes avaient été invités. Pour l'édition 2023 à Marseille, ce seront des jeunes venus de 29 pays méditerranéens, de toutes religions et confessions, qui sont invités afin de s'associer à ce travail de réflexion. Il s'agit d'un moment d'échange interculturel qui se déroulera en deux temps avec une phase préparatoire de la session des jeunes qui inclus des visites de lieux touristiques (musée de l'histoire de Marseille, vieille Major, grotte Cosquer, le panier, Notre Dame de la Garde, etc.) et des conférences. Puis, dans un second temps, des moments de réflexion et d'échanges seront organisés à travers des ateliers de travail, des tables rondes et une mise en commun des travaux.

Cette session des jeunes s'inscrit dans le cadre d'un festival qui permet d'élargir les Rencontres méditerranéennes à un public plus large incluant les habitants de la Métropole et ceux venus de toute la France et du monde. Il permettra d'associer à cet évènement des acteurs économiques, culturels et associatifs afin de valoriser leurs initiatives et de proposer des conférences, des expositions, des concerts, etc. Le point de ralliement du festival se situera au "village", spécialement installé sur l'esplanade de la Major. Des stands d'acteurs locaux, nationaux ou internationaux qui répondent aux grands enjeux de la Méditerranée y seront installés.

Cet évènement sera l'occasion d'une visite du Pape, Chef de l'Etat du Vatican, à Marseille le 23 septembre 2023 au Stade Orange-Vélodrome à Marseille.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicité par l'Association Mar Yam afin d'apporter un appui à cet évènement.

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement de par sa taille et son rayonnement international, plusieurs dispositifs sont envisagés par la Métropole pour contribuer aux besoins d'organisation et de logistique dans le champ des compétences métropolitaines par des apports en nature.

Une convention est ainsi approuvée afin de déterminer la participation de la Métropole qui comprendra :

**Mobilité** : mise à disposition de navettes pour le transport des participants, abonnements hebdomadaires pour les jeunes invités et renforcement de l'offre de transport public pour le 23 septembre 2023 autour du Stade Orange-Vélodrome.

**Propreté et déchets** aux abords des divers événements des sites des Rencontres méditerranéennes.

**Mise à disposition** du siège de la Métropole au Pharo.

**Sécurité** : participation au plan de sécurité.

**Communication** : mise à disposition d'un dispositif de communication pour une durée de 15 jours.

L'ensemble de ces contributions est évalué à ce jour à 160 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Le rayonnement national et international des Rencontres méditerranéennes ;
- L'enjeu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer, au travers de ses compétences, à l'accueil d'un tel événement sur son territoire.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'appui de la Métropole pour l'organisation des Rencontres méditerranéennes.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que les actes afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Fonds européens,  
Relations internationales

Didier PARAKIAN